



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010216

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/01/2025 11H44 C:000541 I:33447
V/REF : 3291
V/Email reçu le Mardi 07/01/2025 à 11H44

AIN HABITAT

**7 RUE DE LA GRENOUILLERE
01100 BOURG EN BRESSE**

IMMEUBLE : HARMONIE
ALLEE HARMONIE
01480 SAVIGNEUX

Feillens, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: Débouchage/Curage

LOCALISATION : 3 ALLEE HARMONIE - SAVIGNEUX- BAT B - MR MEYER - 0761756990 - LOGT 2

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE WC, LAVABO ET DOUCHE

Donneur d'ordre : Mr G LAZCANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 7 JANVIER 2025 A 17H45
DEBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR EN DIRECTION DES WC DU
LOGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE
BOUCHON CAUSE PAR UNE ANOMALIE EN PARTIE COMMUNE
NETTOYAGE DE LA CANALISATION
PASSAGE CAMERA POUR CONTROLE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 08/01/25 à 17H47 Mr G LAZCANO

RT LGESTION Email envoyé le 07/01/25 à 13H45 Mr G LAZCANO

LE 0761756970 NE FONCTIONNE PAS, AVEZ-VOUS UN AUTRE N° A NOUS COMUNIQUER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010216

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions
de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et
y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au
diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Débouchage 1H sur place+déplacement	Z1	1	180,00	180,00
TOTAL H.T.					180,00
T.V.A. a 10,00%					18,00
TOTAL T.T.C.En EURO					198,00

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



N° 3291

COOPERATIVE HLM AIN HABITAT
7 Rue de la Grenouillère
01000 BOURG EN BRESSE

ORDRE DE SERVICE
du 07/01/2025

SERVIMO BOURGOGNE

550 Route de Ternant
01570 FEILLENS

Lieu d'intervention

MR Gérard MEYER
3 Allée Harmonie
Bâtiment B
01480 SAVIGNEUX
Fixe : 07.67.80.05.28
Responsable du bâtiment : DARD Aurore 04.74.22.96.31
Etage : *RDC Logement : 2

Merci d'intervenir pour réaliser les prestations suivantes :

evacuation logement complètement bouchées WC, lavabo douche
prise de RDV au 07.61.75.69.70

Demande de travaux établie par

LAZCANO Guillaume
Tél : 04-74-22-96-30
Mail : guillaume.lazcano@ainhabitat.fr

Le 07/01/2025

Signature du responsable



ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **Ain Habitat**

Nom : 7 rue de la Grenouillère - 01000 Bourg en Bresse

Adresse :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : **3 Allée Harmonie Bâtiment B 01480 SAVIGNEUX**

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

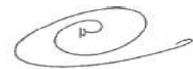
- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

N° commande : 3291

Fait à Bourg en bresse....., le 07/01/2025.

Le responsable patrimoine

Signature du client ou de son représentant :



¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.